



LA DCCRS PRISE PAR UNE PANDEMIE D'ECONOMIE

PRIMO/ HEBERGEMENT EN STRUCTURE HOTELIERE STOP

A COMPTER DE CHAQUE PROCHAINE RELEVÉ LE PRINCIPE DE LA CHAMBRE DOUBLE A L'HOTEL EST RETABLI STOP
LES DIRECTIONS ZONALES S'ASSURERONT TOUTEFOIS DE LA QUALITE IRREPROCHABLE DES CHAMBRES ALLOUEES AU REGARD DU CONFORT DE LA SUPERFICIE ET DES EQUIPEMENTS STOP

SECUNDO/ HEBERGEMENT EN CANTONNEMENT STOP

ALPHA/ LE PRINCIPE DE LA CHAMBRE INDIVIDUELLE EST CONFIRMEE STOP

BRAVO/ L'HEBERGEMENT DE CE TYPE PEUT ETRE MAXIMISE

PAR DES MESURES DE DESINDIVIDUALISATION DES EQUIPEMENTS SANITAIRES MOYENNANT L'APPLICATION D'UN PROTOCOLE TRES STRICT ET RENFORCE EN TERMES DE NETTOYAGE ET DE DESINFECTION PAR LES EQUIPES DEDIEES OU A DEFAUT PAR UN PRESTATAIRE PRIVE STOP

CES MODIFICATIONS SE FERONT DANS LE RESPECT LE PLUS STRICT DES MESURES DE PRECAUTION NOTAMMENT RESPECT DES MESURES D'HYGIENE ET DES GESTES BARRIERES STOP ET PLUS PARTICULIEREMENT LA FICHE N°1 RELATIVE A L'APPLICATION DES GESTES BARRIERES STOP

UNSA POLICE
Affilié à
L'Union Nationale des Syndicats Autonomes
25 rue des tanneries 75013 PARIS
Email : secretariat@unsa-police.com
Site : <http://police.unsa.org>
Tél : 01 43 40 64 27 - Fax : 01 71 18 22 90

Paris, le 08 Juin 2020

Référence : PC-SG/SEC2020-41

Monsieur le Préfet,

La crise sanitaire a bouleversé les habitudes des français, mais parallèlement de notre institution CRS. L'ensemble des effectifs CRS a su répondre et s'adapter à cette situation inédite démontrant encore une fois la capacité d'adaptation de la maison CRS. Cette faculté n'est d'ailleurs plus à démontrer et fait partie de « l'ADN CRS ».

A ce titre, des mesures de protection envers les personnels ont été mises en place dont l'hébergement en chambre individuelle.

Malgré une accalmie apparente de la propagation du virus Covid-19, celui-ci est toujours présent et personne ne peut présager de son évolution dans les mois à venir. A cet effet, l'UNSA Police souhaite la pérennisation du dispositif « chambre individuelle » en structure hôtelière dès lors qu'un cantonnement n'est pas en capacité de fournir le nombre de sanitaires et de douches personnels. En outre, les chambres doubles en hôtels ne permettent en aucun cas une distanciation nécessaire à une prévention des risques sanitaires : distance entre chaque lit, manque d'espaces de rangement, wc, douche, aucune ventilation extérieure pour certains.....

Un plan de modernisation de certains cantonnements doit être mise en place rapidement.

Il en va de la santé des fonctionnaires CRS. De plus, nous souhaiterions connaître les différentes mesures concernant les hébergements des SSG et UMZ à l'occasion des renforts saisonniers. Dans la même réflexion, nous souhaiterions également savoir les dispositifs sanitaires sur le cantonnement d'Aspretto à Ajaccio. Connaissant votre attachement à la santé des fonctionnaires sous votre autorité, l'UNSA Police sait compter sur vous.

Cordialement.

David MICHAUX
Secrétaire National CRS

Monsieur Philippe KLAYMAN
Préfet
Directeur Central des CRS
Direction centrale des CRS
Place Beauvau
75800 PARIS cedex 08

A en croire le TO ci-dessus, SEULE réponse à notre saisine du 8 juin dernier, notre direction, outre le fait de repasser en chambres doubles les collègues à l'hôtel, revient sur le principe des sanitaires individuels en cantonnement, mettant tout simplement un coup de balai à tous les protocoles sanitaires indispensables. INADMISSIBLE! Monsieur le Directeur, cette mesure purement financière ne peut qu'accentuer la colère actuelle et légitime de votre personnel.

Pour l'UNSA Police, cette mesure doit purement et simplement être annulée!

UNSA Police,
Autonome et indépendant

